



# Eugénie-les-Bains





## EDITORIAL

Il est toujours agréable de faire l'éditorial d'une année écoulée. En effet, c'est le moment des bilans, des rétrospectives et des synthèses d'une année. Il en est ainsi, 2015 fut une année bien remplie : travaux de sécurisation de la rue René Vielle, déviation pour le marché du mercredi matin, nouvelles plantations,...

L'année 2016 sera dans la continuité avec trois chantiers importants : la réfection du parking des écoles, la réfection de la place des arènes et la création d'un mini-golf.

2016 c'est aussi l'année de la réforme territoriale avec notamment l'agrandissement des intercommunalités. Comme je l'ai dit lors des vœux, je ne souhaite pas que notre Communauté de Communes s'agrandisse.

Finalement, une commune c'est comme une famille ! Et tout comme une famille, il faut la préserver, la protéger... C'est ce que vos élus font au quotidien, protéger notre commune...

Bonne année à vous !

Philippe BRETHERS  
Maire

### SOMMAIRE

Les informations communales p. 2

Le coin des associations p. 17

### Infos pratiques

#### La mairie d'Eugénie-les-Bains



90 route de Mounon 40320 Eugénie-les-Bains  
Tél : 05 58 51 15 37

E-mail : [mairie.eugenie@wanadoo.fr](mailto:mairie.eugenie@wanadoo.fr)  
<http://www.ville-eugenie-les-bains.fr>

Facebook "Eugénie les Bains animations" :  
<https://fr-fr.facebook.com/pages/Eugénie-les-Bains-animations/106187096146451>

Horaires :  
lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h30 à 12h30 et  
de 13h45 à 17h30

Le Maire vous reçoit sur rendez-vous.

## Les comptes rendus de réunion du Conseil Municipal

### Séance du 29 juin 2015

**Présents :** MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

**Absents excusés :** MM. Francis DUPOUTS et Jérôme LASSERENNE

Tout d'abord, M. le Maire informe le Conseil Municipal que les voleurs de matériel de la salle d'animation ont été repérés par la gendarmerie d'Aire sur l'Adour. Une partie du matériel volé a été récupérée.

Le Conseil Municipal décide de se porter « partie civile » au nom de la commune dès que l'avancée de l'enquête de gendarmerie le permettra.

#### **Lotissement Badoucat – Rétrocession des réseaux**

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 25/10/2010 décidant de la rétrocession de l'ensemble des réseaux du lotissement privé Badoucat (assainissement, éclairage public, eau, voirie et espaces verts) dans le domaine public.

Les travaux étant maintenant terminés et conformes aux cahiers des charges définis par les gestionnaires concernés, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour intégrer les équipements collectifs du lotissement « Badoucat » dans le domaine public, à savoir réseaux d'eau, d'assainissement, d'éclairage public, de voirie et espaces verts collectifs
- donne acte aux divers services gestionnaires pour procéder aux formalités nécessaires aux intégrations définitives :
  - ✓ SYDEC Landes à Mont de Marsan pour l'éclairage public
  - ✓ SYDEC Landes à Roquefort pour l'assainissement collectif
  - ✓ Syndicat des Eaux du Tursan à Geaune pour l'eau potable

- ✓ Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour pour la voirie
- ✓ Commune d'Eugénie Les Bains pour les espaces verts
- autorise M. le Maire à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

#### **Intégration du réseau assainissement privé des 3 Pins dans le domaine public**

A ce jour, notre commune compte deux sections du réseau assainissement, réalisées dans les années 80 par des propriétaires privés (Auberge des 3 Pins et résidence Les Genêts). Les effluents provenant de ces deux sites sont rejetés puis traités via le réseau public puis la station d'épuration.

L'intégration du réseau privé de M. Michel BRETHERS est en cours d'aboutissement.

M. le Maire propose de procéder également à l'intégration de la partie privée des 3 Pins afin de régulariser cette situation.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable pour intégrer le réseau privé des 3 Pins dans le domaine public et charge le maire d'engager le processus avec le SYDEC compétent en la matière. Une réunion sera organisée le lundi 06 juillet, à 9 heures, à la mairie d'Eugénie afin de discuter de ce point avec les propriétaires du réseau des 3 Pins, le SYDEC et M. FAUTHOUX Marcel, propriétaire d'une parcelle de terrain traversée par le réseau privé.

#### **PPRI : Compte-rendu de réunion MAIRIE/DDTM**

Le 4 juin dernier, M. le Maire s'est entretenu avec M. Vigneron, Directeur de la DDTM40 et certains responsables de ses services, au sujet de la problématique d'inondabilité de notre commune et plus précisément des zones construites ou constructibles dans le bourg.

La DDTM n'est pas favorable à l'instauration d'un Plan de Prévention du Risque Inondation sur Eugénie car ce document ne répond pas exactement à la situation.

M. le Maire a bien insisté sur le fait pourtant que l'Atlas des Zones Inondables établi en 2007 est

tellement imprécis qu'il ne permet pas de délimiter les zones à risques et que de plus, ce document ne couvre qu'une partie de la commune.

Par conséquent, il a été décidé de lancer, en parallèle, une étude topographique et hydraulique afin de définir au mieux les risques. Ces études permettront aussi de relever les embâcles et obstacles favorisant la retenue des eaux et débordement du Bahus.

La DDTM s'est engagée à financer l'étude hydraulique. L'étude topographique sera cofinancée par le SYRBAL et la commune d'Eugénie.

Le Conseil Municipal donne son approbation.

#### Devis SYDEC pour travaux Eclairage Public

Le SYDEC a établi deux devis pour la pose de deux prises « guirlandes » ainsi que la mise aux normes des lanternes sur le chemin piétonnier du parking des thermes.

<b>Pose de deux prises « guirlandes »</b>	
Montant estimatif TTC	992 €
TVA pré financée par le SYDEC	155 €
Montant HT	837 €
Subvention SYDEC	536 €
Participation communale	301 €

<b>Mise aux normes des lanternes sur le chemin piétonnier du parking des thermes</b>	
Montant estimatif TTC	2 788 €
TVA pré financée par le SYDEC	436 €
Montant HT	2 352 €
Subvention SYDEC	1 505 €
Participation communale	847 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte les devis établis par le SYDEC
- Décide que les parts communales s'élevant respectivement à 301 € et 847 € seront payées sur fonds libres, budget 2015
- Charge le SYDEC de réaliser les travaux
- Mandate M. le Maire pour signer toutes pièces afférentes au dossier.

#### Détermination de la valeur vénale du presbytère et des terrains attenants cadastrés AB 002 et 103

La Direction des Finances Publiques a déterminé la valeur du presbytère et des terrains attenants dans le cadre d'une vente amiable.

Compte-tenu de la situation et de l'état du bâtiment concerné ainsi que des terrains concernés (AB 002 : 510 m<sup>2</sup> et AB 103 : 1250 m<sup>2</sup>), la valeur vénale de l'ensemble est de 235 000 € pour le bâtiment et 39 000 € pour la parcelle 103 (en totalité).

Au vu de cette estimation, le Conseil Municipal doit se positionner pour ou contre la vente du presbytère avec la partie de la parcelle AB 103 arrêtée à l'alignement du bâtiment.

M. le Maire donne son avis : si la commune se lance dans la restauration du bâtiment avec création de deux logements, l'investissement sera lourd et il faudra compter au moins 20 ans avant de l'avoir amorti par le biais de la location. Il pense donc qu'il serait préférable de le vendre sous certaines conditions bien sûr dont le respect absolu de l'architecture de la maison.

Mmes LUCMORT et BRETHOUS Céline sont partagées. Elles souhaiteraient conserver le patrimoine communal mais sont aussi conscientes des contraintes budgétaires et de la nécessité de faire des travaux rapidement sur cette construction inoccupée depuis plusieurs années.

M. Michel BRETHERS se déclare favorable à la vente à la condition sine qua non de réinvestir le capital dans de l'immobilier locatif pour de la résidence principale. M. Lionel LAFARGUE indique aussi être favorable à la vente avec réinvestissement du produit au service des Eugénois.

Le Conseil Municipal se détermine donc pour une mise à la vente du presbytère suivant estimation du Service des Domaines.

#### Achat de feuilles de zinc pour les jardinières

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat de 12 feuilles de zinc pour isoler les jardinières bois qui seront posées dans la Rue Vielle. Le coût est de 480 € TTC.

Les responsables de la commission espaces verts sont chargés de passer commande au plus vite pour l'achat des buis et de relancer également M. Rodriguez pour la construction des jardinières livrables en septembre prochain.

#### Proposition de mission de maîtrise d'œuvre

Le Cabinet d'Architecture SLK de Mont-de-Marsan, architectes DPLG-Urbanistes ENPC, a fait une proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour

l'aménagement de la place devant les arènes et du minigolf :

Taux de rémunération avec mission de rédaction des notices descriptives, plans, cahier des charges des matériaux, chiffrage, planning, pièces administratives, CCTP, DPGF, ouverture des plis, réunions hebdomadaires pendant la durée du chantier, situations et avenants :

- Aménagement place devant les arènes et accès : 4.50 % du montant HT des travaux
- Aménagement paysager du minigolf : 6.50 % du montant HT des travaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour confier la mission au Cabinet SLK-ARCHITECTES avec 8 voix POUR et 1 ABSTENTION.

#### **FEC 2015**

Considérant qu'une commune de l'ancien Canton d'Aire sur l'Adour qui aurait pu bénéficier prioritairement du FEC 2015 ne s'est pas portée candidate par manque de projet, le Conseil Municipal d'Eugénie-Les-Bains décide de présenter un dossier à ce titre.

Le dossier retenu comporte les trois opérations suivantes : plan de circulation dans le bourg, parking Route de la Poste et aménagement de l'étage de la mairie en salle de réunion.

Le coût cumulé HT de ces trois opérations est de 25 720.51 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite auprès de M. le Président du Conseil Général des Landes l'attribution d'une subvention dans le cadre de la répartition du Fonds d'Équipement des Communes, exercice 2015.

#### **Rappel des règles à respecter lors de l'utilisation de la salle d'animation par les associations**

Forcé de constater que les règles portant sur l'utilisation de la salle d'animation et le nettoyage ne

sont pas toujours respectées, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire supporter par l'impôt des Eugénois les frais liés aux réparations, au nettoyage ou encore aux surconsommations d'énergie et décide de rédiger un règlement portant sur l'utilisation de la salle d'animation. Ce règlement sera remis à toutes les associations qui utiliseront les locaux. Une analyse des dépenses liées à l'exploitation de la salle d'animation a fait ressortir un prix de revient moyen horaire de 11.80 €.

Il rappelle, par ailleurs, que ces règles sont déjà établies pour les locations consenties à des privés puisque ceux-ci sont obligatoirement tenus de déposer une caution et de souscrire une assurance garantissant la sécurité des biens et des personnes. M. Michel BRETHES est chargé de veiller au bon respect de ce règlement.

#### **Demande de modification du Plan Local d'Urbanisme déposée par M. Serge LUCMORT**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande de M. Serge LUCMORT de modification du Plan Local d'Urbanisme afin de classer constructible une partie de la parcelle F 265 afin de permettre à M. RIBOULLEAU, propriétaire du camping, d'agrandir son établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorablement à la requête de M. Serge LUCMORT avec 7 voix POUR et 1 voix CONTRE.

Mme Elisabeth LUCMORT s'est retirée et n'a pas participé au vote.

## **Séance du 31 août 2015**

**Présents :** MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHERS, Nicole BRETHERS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.  
**Absents excusés :** Jean-Pierre DUPOUY

### **Réaménagement des prêts communaux en cours**

Le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne ont été sollicités pour étudier un réaménagement des prêts en cours, compte-tenu de la baisse des taux d'intérêt intervenue depuis la signature des divers contrats.

Le Crédit Agricole a fait savoir qu'il n'effectuait pas de réaménagements pour les prêts contactés par les collectivités.

La Caisse d'Épargne a fait une étude globale de réaménagement mais il s'avère que les frais sont tellement élevés que la commune y perdrait financièrement.

### **Aménagement du Lotissement « Les Vergnes 2 »**

Le géomètre, M. Philippe LAFITTE, a établi une esquisse d'aménagement de la parcelle communale E 222 en lotissement qui prendra l'appellation de « Lotissement Vergnes 2 ».

Le permis d'aménager qui est en cours d'élaboration sera déposé début septembre.

Un des lots a trouvé acquéreur pour une surface approximative de 1800 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se déclare favorable pour cette vente.

L'acte définitif sera conclu après délivrance du permis d'aménager du lotissement « Vergnes 2 ».

### **Contrôle des appareils de défense incendie**

Le Syndicat des Eaux du Tursan a effectué le contrôle de tous les appareils de défense incendie couvrant le territoire communal. Aucune anomalie n'a été relevée, tous les postes fonctionnent correctement.

### **Plan de circulation dans le bourg et signalétique**

Les travaux de pose de la signalétique sont quasiment terminés. Les premiers résultats semblent satisfaisants surtout en ce qui concerne la déviation instaurée le jour du marché. Concernant le stationnement réglementé, un point sera fait lorsque tous les pan-

neaux seront posés. Le Conseil Municipal compte sur le civisme de tous les utilisateurs.

### **Chute de branches lors des derniers orages**

Deux accidents dus à des chutes de branches de platanes sur véhicules stationnés viennent de se produire lors des derniers orages. Les déclarations ont été effectuées auprès de notre assurance.

M. le Maire souligne que le récent élagage des platanes situés le long de la route d'Aire a, sans doute, permis d'éviter des dégâts plus importants. Il souligne, d'autre part, que, lors de tels incidents, la Cie d'assurance ne répond des dégâts que si la commune peut justifier d'un entretien régulier des arbres.

### **Installation d'une infirmière libérale à Eugénie-Les-Bains**

Madame Valérie SAINT-GERMAIN, infirmière libérale, s'installera sur la Commune d'Eugénie à compter du 01 septembre prochain. Elle exercera son activité dans les locaux du Cabinet Médical, route de la poste, en attendant que la commune puisse lui proposer un autre local.

### **Devenir du presbytère**

M. le Maire expose au Conseil Municipal avoir étudié le devenir de cette construction.

Il propose au Conseil Municipal de réfléchir sur l'aménagement de ce bâtiment en « Maison de la Santé » avec partage des locaux pour l'installation du médecin généraliste, de la podologue-pédicure et de l'infirmière libérale dans un premier temps.

Le Conseil Municipal, après discussion et unanimement, déclare trouver cette orientation très intéressante pour plusieurs raisons. Le bâtiment ne sortirait pas du patrimoine communal et les professionnels de la santé bénéficieraient de locaux plus spacieux, mieux agencés, recentrés dans le bourg et proches de la pharmacie, avec parking attenant, atout important profitable à l'ensemble de la population du secteur.

M. le Maire est chargé d'approfondir ce projet : avis d'un architecte, recherche de subventions, etc.

### **Lettre de M. J.-Cl. LAFARGUE au Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une lettre

que lui a adressée M. Jean-Claude LAFARGUE qui a eu connaissance d'une réflexion portant sur l'éventuelle vente du presbytère et qui fait part de ses inquiétudes :

- Stockage des produits et matériels de l'Amicale Les Sources : planchas, charbon, ustensiles de cuisine, conserves, etc.
- Disparition ou fermeture des toilettes du presbytère utilisées lors des offices, concerts ou séances de catéchisme
- Impossibilité d'utiliser les locaux du presbytère pour y organiser le catéchisme alors que trois salles sont nécessaires.

Le Conseil Municipal est sensible aux inquiétudes de M. Jean-Claude LAFARGUE et souhaite le rassurer, rappelant que, de toute façon, les locaux actuels du presbytère ne sont pas homologués pour y recevoir du public.

Dans le cas où le presbytère devait être transformé en « Maison de la Santé », l'ensemble des locaux de l'ancienne poste seraient libérés et pourraient donc être mis, après quelques petits travaux, à disposition de l'Amicale Les Sources, suivant convention signée entre l'Amicale et la Commune.

L'Amicale pourrait ainsi stocker son matériel dans les dépendances et utiliser les différentes salles pour y organiser ses activités. Ce local est équipé de toilettes.

M. le Maire rappelle ensuite que l'organisation du catéchisme ne relève pas de la compétence communale. Bien entendu, l'église peut être utilisée pour cela et l'Amicale pourra également, si elle le souhaite et sous sa responsabilité, prêter ses locaux, de l'ancienne poste, à la Paroisse pour les cours de catéchisme.

#### **Mission locale des Landes**

La Mission Locale des Landes a en charge l'insertion d'un groupe de huit jeunes à la recherche de formation et emploi.

M. le Maire a été contacté pour savoir s'il acceptait de recevoir ce groupe encadré par leurs formateurs afin de leur présenter les diverses activités de la commune, le 15 septembre prochain.

Un accord a été donné à la Mission Locale. Le groupe sera accueilli le 15 septembre prochain et découvrira, au cours de cette journée, l'activité communale dans le service des espaces verts mais aussi l'activité hôte-

lière et de restauration dans des établissements privés.

#### **Courrier de Mme Christine GUERARD – Villa Marguerite**

Mme Christine GUERARD a adressé un courrier au Maire dans lequel elle dit son étonnement et son indignation suite à la coupe rase dont le jardin de la Villa Marguerite vient de faire les frais. Elle demande quelques explications et souhaite connaître le devenir de ce site.

M. BRETHES répond que, lui-même, n'a pas été invité à donner son avis et qu'il n'a pas non plus été informé de ces travaux et il s'en est étonné également.

Le site appartenant à la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour qui a souhaité l'acquérir en vue d'une extension du Groupe Scolaire, M. le Maire a interrogé le Président pour connaître les raisons de cette décision de couper tous les arbres existants, parfois centenaires, et aussi pour être informé des projets dont ce site va faire l'objet.

La Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour a répondu que l'abattage de la totalité des arbres, pas prévu initialement, s'est avéré indispensable pour raison de sécurité des écoles puisqu'après un premier éclaircissement, les arbres qui devaient être conservés ont montré une faiblesse d'enracinement, obligeant à abattre la totalité. La Communauté de Communes envisage de dessoucher le terrain début 2016 puis de démolir la Villa Marguerite. Le permis de démolir a été déposé et accepté par l'Administration.

A la suite de la démolition, le terrain sera engazonné de façon à l'utiliser comme terrain de sport et assurer une liaison entre les écoles maternelle et élémentaire. Plus tard, selon l'évolution des effectifs, ce terrain pourra servir à édifier de nouveaux bâtiments scolaires.

M. le Maire s'entretiendra de cette affaire avec Mme Christine GUERARD lors d'une prochaine rencontre.

Sur proposition de Mme Elisabeth LUCMORT, le Conseil Municipal décide d'adresser une lettre à M. CABE, Président de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, pour lui faire part de l'attachement des Eugénois au patrimoine communal, bâtiments et espaces verts ou boisés et lui faire part également du regret de ne pas être associés à la réflexion de projets situés en plein cœur du village.

La lettre, signée par tous les conseillers municipaux présents, sera adressée à M. CABE.

#### **Salle de la mairie 1<sup>er</sup> étage**

Les travaux sont terminés. Le Conseil Municipal remercie les conseillers municipaux qui se sont impliqués dans ce bénévolat (pose du parquet, création et aménagement de placards).



**Bail de location consenti à Mme Valérie SAINT-GERMAIN pour exercer l'activité d'Infirmière Libérale au 520-C route de la Poste**

### **Séance du 24 septembre 2015**

**Présents :** MM. Philippe BRETHES, Michel BRETHES, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHOUS, Nicole BRETHOUS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

#### **Projet d'aménagement d'un minigolf et de restauration de la place des arènes**

La semaine dernière, M. le Maire a rencontré Mme Lesya Kosmina, architecte urbaniste travaillant au cabinet SLK-Architectes à Mont-de-Marsan, afin de réfléchir sur l'implantation du minigolf et la restructuration de la place devant les arènes.

Compte-tenu des diverses contraintes liées à la nature du terrain, aux zones inondables, à l'emplacement des cascades et aussi à l'utilisation des divers sites pour les manifestations telles que fêtes locales, feux d'artifice ou autres, il semble que l'endroit le mieux

Le Conseil Municipal prend connaissance de la demande d'installation de Madame Valérie SAINT-GERMAIN.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de louer à Madame Valérie SAINT-GERMAIN le local sis 520-C route de la poste, pour y exercer son activité professionnelle d'infirmière libérale,
- Fixe le montant du loyer à 400 €, charges non comprises,

Mandate M. le Maire pour signer le contrat de bail avec le preneur ainsi que toutes pièces afférentes au dossier

#### **Questions diverses**

- Réflexion sur l'aménagement d'une rampe d'accès devant la salle d'animation afin de rentrer le matériel plus facilement lors de manifestations organisées à l'extérieur
- Mise en sécurité des regards se trouvant près de la zone de grillades de la salle d'animation avec pose de grilles protectrices.

adapté pour le minigolf soit la partie des jardins située entre les arènes, la cascade et l'allée bordant la roseraie.

Après s'être rendu sur place, le Conseil Municipal confirme ce choix.

M. Lionel LAFARGUE, bien que trouvant cet endroit approprié et agréable, regrette que le minigolf ne soit pas plus près du centre du bourg et des commerces afin d'animer le cœur du village. Il demande qu'un effort soit fait sur la signalétique afin que cet équipement serve du mieux possible.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour poursuivre ce projet et participera à une prochaine réunion avec Mme KOSMINA, le 13 octobre prochain à 14h30.

**Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour  
Compte-rendu d'activité**



M. le Maire fait la synthèse du dernier rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour. Le rapport communautaire, qui a été distribué à tous les résidents du territoire, illustre la volonté politique partagée, notamment sur quelques axes importants :

- La préparation de la viabilisation de la future zone d'activités à Barcelonne-du-Gers dont les travaux seront achevés d'ici fin 2015.
- Le projet d'aménagement numérique porté par la Communauté de Communes et le Sydec pour donner accès au très haut débit à plus de 80 % de la population locale.
- Le lancement de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH) qui impulsera près de 5 millions d'euros de travaux pour les artisans.
- La réalisation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) qui dotera les 22 communes d'un document d'urbanisme rénové et conforme à la loi ALUR. Il précise que, dans le cadre de la prise de compétence de l'urbanisme, le Droit de Préemption Urbain dont bénéficiaient les communes dotées d'un document d'urbanisme, tel le cas d'Eugénie, est maintenant transféré à la Communauté de Communes qui statuera après avis concerté de la commune concernée. Le DPU pourra être re-transféré, ponctuellement, de la Communauté de Communes vers la Commune pour une opération spécifique.

#### Fusion des Communautés de Communes Loi NOTRe

Le 1er janvier 2017, les intercommunalités devront compter au moins 15 000 habitants.

Le relèvement du seuil d'intercommunalité de 5 000 à 15 000 habitants permettra d'avoir davantage de capacités à agir au niveau des bassins de vie. Il s'accompagne d'un mouvement d'augmentation des compétences des intercommunalités (tourisme, aires d'accueil des gens du voyage, maisons de services au public), qui permettra la diminution du nombre de syndicats intercommunaux et génèrera des économies de gestion dans des services utilisés au quotidien par nos concitoyens comme l'eau, les déchets ou les transports. Des adaptations sont prévues pour les territoires à caractéristiques spécifiques.

La Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour ne

sera peut-être pas impactée par ce nouveau dispositif étant donné qu'elle a déjà fusionné avec les communes gersoises en 2012 et qu'elle a de nombreuses compétences.

#### Réforme de la Taxe de Séjour

La réforme de la Taxe de Séjour qui sera appliquée dès le 1er janvier 2016 porte sur les changements suivants :

- Les nouvelles exonérations : Les personnes mineures, les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune, les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire, les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant fixé par une délibération du conseil municipal.
- Les exonérations et les réductions supprimées : réduction pour les familles nombreuses, pour les porteurs de chèques vacances (c'était une réduction facultative), pour les handicapés ou les mutilés de guerre, pour les personnes bénéficiaires d'aides sociales, pour les fonctionnaires en déplacement dans le cadre d'une mission, pour les personnes exclusivement attachées aux malades, les mutilés, les blessés et malades du fait de guerre.
- la mise en place de la taxation d'office. En cas d'absence de déclaration par un hébergeur, la collectivité pourra utiliser légalement la taxation d'office.
- L'uniformisation de nouvelles catégories d'hébergement individualisées avec de nouveaux plafonds :

catégorie	plafond
palaces	le territoire communautaire d'Aire sur l'Adour n'est pas concerné
villages vacances	
meublés de tourisme et hôtels non classés	0,75 €
hébergements 3*	1,50 €
hébergements 4*	2,25 €
hébergements 5 *	3 €
chambres d'hôtes	0,75 €
aires de camping-cars / les parcs de stationnement touristiques	0,75 € / 24h

La Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour, lors de son dernier Conseil Communautaire, a décidé d'appliquer cette réforme et d'uniformiser les tarifs par catégories de classement et fixe ainsi les nouveaux tarifs :

catégorie	tarif
5*	2.50 €
4*	1.20 €
3*	1.00 €
2*	0.90 €
1*	0.70 €
Sans *	0.40 €
Camping 3* et 4*	0.55 €
Camping 1* et 2*	0.20 €

Tous ces tarifs sont à rehausser de 10 % de taxe additionnelle départementale. Pour la commune d'Eugénie, cette uniformisation devrait générer une augmentation annuelle de l'ordre de 30 000 €, si on se réfère aux nuitées enregistrées en 2014.

#### Effectifs scolaires au 1<sup>er</sup> septembre 2015

142 élèves sont scolarisés sur le groupe scolaire d'Eugénie au 01/09/2015, répartis ainsi :

niveau	nbre élèves
Toute petite Section	3
Petite Section	10
Moyenne Section	15
Grande Section	19
Cours Préparatoire	25
Cours Elémentaire 1	22
Cours Elémentaire 2	19
Cours Moyen 1	11
Cours Moyen 2	18

#### Révision des évaluations cadastrales

La Commission Communale des Impôts Directs s'est réunie en ce début de semaine pour examiner les changements intervenus sur les propriétés bâties et non bâties depuis la dernière révision de 2014.

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la décision de la CCID, lors de cette dernière réunion, de procéder à une révision totale de la Taxe d'Habitation de tous les contribuables eugénois. La dernière

révision de ce type remontant à plus de 20 ans, dans un souci d'équité, il est nécessaire de procéder à un reclassement de certaines habitations. Seule la CCID a compétence en la matière.

#### Lotissement des Vergnes II - Convention d'honoraires avec M. Philippe LAFITTE, géomètre

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de convention d'honoraires établie entre la commune et M. Philippe Lafitte Géomètre pour la réalisation du Lotissement Les Vergnes II qui porte mission sur :

- la conception du lotissement et le dossier de demande d'aménager ce lotissement
- la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement avec voirie, assainissement eaux pluviales et eaux usées, eau potable
- l'implantation, le bornage et les dossiers de vente

A l'unanimité des membres présents :

- approuve les termes de la convention d'honoraires établie entre la commune et M. Philippe LAFITTE, géomètre
- accepte le montant des honoraires s'élevant à 8 160.00 € TTC
- mandate M. le Maire pour signer ladite convention et toutes les pièces afférentes au dossier.

#### Permis d'Aménager Lotissement Les Vergnes II

Le permis d'aménager le Lotissement Les Vergnes II a été déposé pour instruction auprès de l'ADACL. Dès que l'autorisation sera accordée, les travaux débiteront pour être réalisés en deux tranches.

#### Devis pour sapins de Noël

Deux devis ont été faits pour la fourniture des sapins de Noël :

- Pépinières Clavé Grenade : Sapin Nordman – 5 m : 240 € TTC
- Ets Leclerc Mont-de-Marsan : Sapin Nordman – 5 m : 119 € TTC

Le Conseil Municipal décide de passer la commande auprès des Ets Leclerc à Mont-de-Marsan.



#### **Réfection de la voirie et du parking de l'école après réfection du réseau d'assainissement**

Les travaux de reprise de la voirie et du parking seront réalisés dans les prochaines semaines. Le Parc Départemental interviendra en suivant pour la signalisation horizontale et le marquage du parking.

#### **Clôture des lagunes de la STEP**

Le SYDEC se charge de faire clôturer les lagunes de la station d'épuration. Le grillage sera enterré d'une dizaine de centimètres de façon à préserver le site contre les ragondins.

#### **Compte-rendu de réunion entre Mme GUERARD et M. le Maire**

M. le Maire a rencontré Mme GUERARD pour lui faire part des raisons qui ont poussé la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour à prendre la décision d'abattre les arbres qui se trouvaient dans l'enclos de la Villa Marguerite. Mme GUERARD et le Conseil

Municipal qui s'étaient retrouvés devant le fait accompli, s'étaient offusqués de cette décision non concertée.

M. le Maire a questionné la Communauté de Communes qui lui a apporté réponse : les trois arbres présents dans l'enclos ont dû être abattus car deux étaient malades et mourants et le troisième, en partie déraciné, présentait un réel danger en bordure des cours de récréation.

M. le Maire a informé Mme GUERARD de ces faits. Ils se sont ensuite entretenus sur d'autres sujets tels que l'utilisation des sommes allouées au titre du mécénat et des projets de plantations dans la rue Vielle.

#### **Mise à disposition gratuite de locaux communaux aux associations locales**

Le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuitement certains locaux communaux aux associations locales. Ces mises à disposition sont concrétisées par la signature d'une « convention de mise à disposition précaire et révocable » entre la commune et chacune des associations concernées.

M. le Maire est mandaté pour l'établissement et la signature des conventions pour les quatre mises à disposition suivantes :

1. convention Commune / ACCA pour la mise à disposition du local ACCA, situé derrière les arènes, au service de l'ACCA d'Eugénie
2. convention Commune Amicale Les Sources pour la mise à disposition du local des Associations, situé 520 route de la Poste, au service de l'Amicale Les Sources
3. convention Commune/Association Eugénie Santé Nature pour la mise à disposition des locaux situés à l'ancienne mairie, au service de l'Association Eugénie Santé Nature
4. convention Commune/Comité des Fêtes pour la mise à disposition du local situé au 1<sup>er</sup> étage de la mairie, au service du Comité des Fêtes d'Eugénie.

#### **Demande d'approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) pour les bâtiments communaux**

La loi n° 2005-102 du 11/02/2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose la mise en accessibilité de l'ensemble des

établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) pour tous les types de handicaps avant le 01 janvier 2015.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif, l'ordonnance du 26/09/2014 a instauré les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). Pour les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31/12/2014, un Ad'Ap doit être établi et déposé en Préfecture avant le 27/09/2015.

Tous les diagnostics obligatoires ont été réalisés sur l'ensemble des ERP et IOP de la commune d'Eugénie-Les-Bains.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée de la commune tel que proposé porte sur la mise en conformité de sept ERP/IOP, sur une durée de deux périodes de 3 ans et un coût estimé à 70 500 €.

Après avoir pris connaissance du contenu des travaux envisagés, de leur programmation et de leur coût estimatif, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'Agenda d'Accessibilité Programmée joint à la présente délibération
- de solliciter une dérogation complète pour les arènes, sauf la partie « sanitaires », cet équipement n'étant utilisé qu'une fois par an et l'accès aux personnes handicapées étant assuré par un ascenseur
- de solliciter une dérogation complète pour les différents postes de travaux portant sur les cheminements extérieurs du cimetière, la typologie et la nature du terrain ne permettant pas la mise en conformité. Le terrain est en pente, les engins ne peuvent intervenir entre les tombes et caveaux
- de prévoir chaque année, au budget primitif, les crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité, à savoir :

année	budget
2016	9 800 € HT
2017	9 700 € HT
2018	15 600 € HT
2019 / 2020	35 400 € HT
<b>total</b>	<b>70 500 € HT</b>

- de donner tous pouvoirs à M. le Maire pour déposer la demande d'approbation et pour accomplir toutes formalités nécessaires au règlement de ce dossier.

### Commission Espaces Verts

Mme Lucmort fait un compte-rendu de la dernière réunion de la commission communale des espaces verts :

- Les employés des Espaces Verts réfléchissent sur un rajeunissement et une rénovation de la roseraie
- La restauration du site de la mémoire des eaux est en bonne voie. Un premier socle a été posé et les visuels sont en cours de fabrication
- des devis seront faits pour chiffrer le coût du remplacement de la haie du parking de la poste, contre la route d'Aire ainsi que pour les prunus de la route de la poste
- autres petits aménagements divers : la liste a été donnée aux employés espaces verts.
- les nouvelles jardinières de la Rue René Vielle sont achevées et le choix des végétaux doit se faire rapidement afin de terminer les plantations durant l'automne





**M. Michel BRETHERS fait part de plusieurs demandes qu'il a reçues :**

***Pose de barrières de sécurité sur la route des Baignants***

Suite à un récent accident survenu sur cette route, derrière la maison de M. Marcel Fauthous, le Conseil Municipal décide de demander à la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour de s'occuper de ce problème.

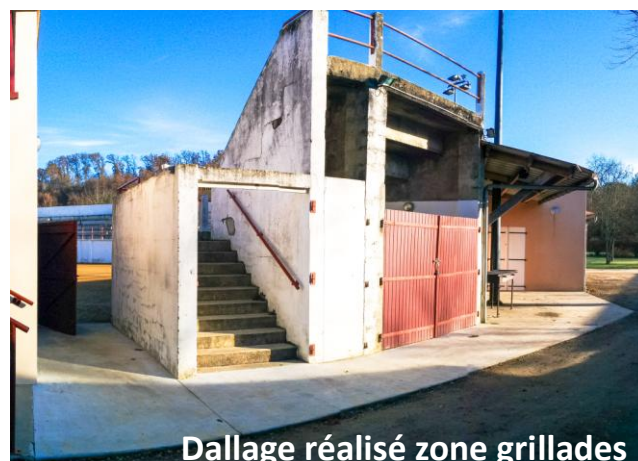
En parallèle, le Conseil Municipal demandera au Conseil Départemental des Landes d'étudier aussi la pose de barrières de sécurité dans les virages situés

sur la RD 11, route de Grenade. Plusieurs accidents, sans gravité jusque-là, se sont produits récemment.

***Couverture de la zone des grillades***

Des bénévoles chargés des grillades lors des repas demandent que la zone des grillages et le passage reliant cette zone aux cuisines soient couverts pour éviter de se mouiller par temps de pluie.

M. le Maire répond que cette question a déjà été abordée : il n'est pas possible de couvrir cet endroit car les fumées ne pourront s'évacuer et encrasseront les murs des arènes et la chambre froide de l'ACCA.



**Dallage réalisé zone grillades**

***Réfection du site internet d'Eugénie***

Le Conseil Municipal charge M. Lionel LAFARGUE de faire un devis pour la réfection complète du site internet de la commune. M. le Maire précise que le nouveau site ne devra pas faire la promotion de l'hébergement touristique de la commune, cette compétence relevant de l'Office du Tourisme Communautaire.

## Séance du 26 octobre 2015

**Présents :** MM. Philippe BRETHERS, Michel BRETHERS, Lionel LAFARGUE, Céline BRETHERS, Nicole BRETHERS, Céline DUMARTIN, Francis DUPOUTS, Jean-Pierre DUPOUY, Jérôme LASSERENNE, Elisabeth LUCMORT, Mathieu LUSSEAU.

**Absents excusés :** MM. Lionel LAFARGUE et Francis DUPOUTS.

### **Point sur la situation budgétaire**

M. le Maire fait le point sur la situation budgétaire à ce jour. L'ensemble des prévisions en dépenses et recettes est respecté et les crédits inscrits en réserve s'élèvent à 93 195 €.

Ces résultats provisoires permettront de financer des travaux d'investissement 2016 tels que le minigolf et la place des arènes.

Les résultats définitifs seront connus au 31/12/2015.

### **Travaux de reprise de voirie après réfection du réseau assainissement et projet de goudronnage du parking de l'école**

L'Entreprise LAFITTE TP, sous le contrôle du SYDEC ASSAINISSEMENT, est intervenue cette semaine pour effectuer les travaux de réparation de la voirie détériorée lors de la réfection du réseau d'assainissement de la route d'Aire ce début d'année. Le résultat n'est pas satisfaisant et l'entreprise devra ré-intervenir prochainement pour réparer la partie du parking de l'école qui a servi à entreposer matériaux et engins de chantier et qui n'a pas été réparée.

Le marquage au sol devra ensuite être refait intégralement et M. le Maire propose au Conseil Municipal, avant d'engager cette nouvelle dépense, de faire établir un devis pour reprendre l'intégralité du goudronnage du parking de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de faire réaliser un devis par l'intermédiaire de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour avec paiement direct par la commune. La décision sera prise lors de la prochaine réunion, en fonction du coût des travaux.

### **Requête de la SCI La Closerie Dr Philippe MONSEGU à l'encontre de la commune**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la

requête déposée par M. Philippe MONSEGU, SCI La Closerie, auprès du Tribunal Administratif de Pau, à l'encontre de la commune d'Eugénie-Les-Bains et du Syndicat Intercommunal des Rivières du Bassin de l'Adour.

La SCI La Closerie déclare être victime d'inondations récurrentes et craint que ces phénomènes ne se reproduisent et reproche aux prévenus de ne pas avoir pris de mesures préventives. En conséquence, la SCI La Closerie demande au Président du Tribunal Administratif de Pau de :

- Désigner un expert ayant pour mission de convoquer les parties, se rendre sur les lieux, recueillir tout élément d'information sur les inondations
- Entendre tout sachant
- Déterminer si l'immeuble appartenant à la SCI La Closerie est situé en zone inondable et depuis quelle date
- Déterminer les causes des inondations des 11/02/2013 et 24/01/2014
- Déterminer les mesures convenables des inondations qui auraient dû être réalisées, notamment s'agissant de l'entretien du cours d'eau
- Dire si ces mesures de prévention avaient été réalisées ; dans l'hypothèse où ces mesures nécessaires n'avaient pas été prises, dire quel intervenant aurait dû les prendre
- Déterminer les mesures qui auraient dû être réalisées pour faire cesser les inondations ou en limiter les conséquences dommageables
- Dire si ces mesures avaient été prises pour faire cesser les inondations ou en limiter les conséquences dommageables ; dans la négative, dire à quel intervenant incombait ces mesures
- Déterminer la nature et le coût des travaux à entreprendre pour tenter d'éviter de futures inondations ou d'en limiter les conséquences
- Déterminer les dommages causés par les inondations au bien appartenant à la SCI La Closerie
- Déterminer et chiffrer les travaux de remise en état
- Etablir un rapport préliminaire et laisser aux parties un délai d'un mois pour émettre leurs observations
- Condamner la Commune d'Eugénie-Les-Bains et le Syndicat Intercommunal des Rivières du pays de

l'Adour à verser 500.00 € à la SCI La Closerie au titre des frais irrépétibles

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de cette requête,

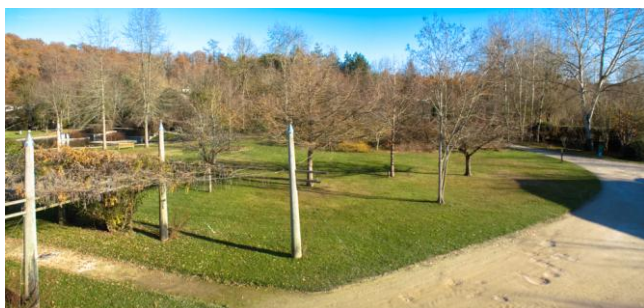
- Désigne Maître Renaud LAHITETE, Avocat à Mont de Marsan, pour assurer la défense de la Commune d'Eugénie-Les-Bains dans cette affaire et le charge d'établir, à cet effet, le mémoire en réplique pour le Tribunal Administratif de Pau
- Autorise M. le Maire à signer un contrat d'honoraires avec Maître LAHITETE pour un montant TTC de 840.00 € TTC correspondant aux honoraires dus pour cette mission
- Décide de déposer un dossier au titre de la Protection Juridique auprès de la SMACL pour la prise en charge des frais de justice
- Mandate M. le Maire pour signer toutes pièces afférentes au dossier.

#### **Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour**

Le Conseil Municipal approuve le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes d'Aire-sur-l'Adour qui recense les nombreuses compétences obligatoires et optionnelles de cet EPCI.

#### **Projet Minigolf**

Le Conseil Municipal valide le projet de minigolf établi par l'architecte urbaniste SLK et lui demande de faire établir plusieurs devis comparatifs.



#### **Projet de réfection de la place des arènes**

Deux esquisses sont présentées au Conseil Municipal. La première consiste à la réfection de la place à l'identique avec béton désactivé.

La deuxième comporte une variante qui consiste à insérer sur cette place, à même le sol, et aux tous

premiers abords, un matériau de type « vieilles pierres » qui simulerait des vestiges et casserait la régularité de la place.

Le Conseil Municipal souhaite réfléchir avant de prendre la décision.

#### **Roseraie**

La roseraie située dans le parc est vieillissante et les employés communaux, en réflexion avec la commission communale des Espaces Verts, proposent de la refaire.

Le Conseil Municipal donne son accord et valide les devis présentés pour l'achat de terreau, ferraille destinée à fabriquer des treillis de soutien et plants de rosiers. Madame Céline DUMARTIN est chargée de passer commande. Les travaux de plantation sont programmés pour début 2016.



#### **Projet de mise en place d'un parcours botanique**

L'étiquetage des végétaux posé dans le parc municipal est en partie dégradé et mérite d'être remplacé.

Les employés des espaces verts ont travaillé avec M. Lionel Lafargue et proposent un projet de « parcours botanique ». Ce projet consiste à repérer les végétaux avec une étiquette mentionnant le nom et la famille du végétal et présentant un logo de type « flash code » qui permet, à partir d'un téléphone portable adapté, d'accéder à la fiche internet de la plante.

Ce projet intéresse le Conseil Municipal qui souhaite le mettre en place en 2017.

#### **Aménagement de l'entrée de la salle d'animation**

Le Conseil Municipal réfléchit sur l'aménagement de l'entrée de la salle d'animation, depuis le Route de Mounon. Madame Céline DUMARTIN suggère plusieurs idées : changement d'axe des places de stationnement avec mise en place d'un accès limité pour les véhicules vers la salle d'animation, transformation de la murette mitoyenne avec la copropriété Barbe en jardinière. Une étude des lieux permettra de voir comment réaliser au mieux cet aménagement.

#### TOP CHEF

Le tournage de la célèbre émission TOP CHEF 2016 aura lieu le 07 novembre prochain dans l'école de cuisine de Michel GUERARD.

#### Questions diverses

M. Michel BRETHERS signale que le trottoir situé

devant l'église est affaissé en raison des camions qui y stationnent souvent pour des livraisons de la Cie Thermale.

M. le Maire répond qu'il faut voir ce qu'il y a lieu de faire pour le relever et s'assurer de la sécurité des piétons et, en parallèle, voir avec la Cie Thermale comment éviter que les camions ne stationnent à cet endroit pour les livraisons. Il propose de réfléchir à une zone de stationnement spécifique, peut-être derrière la Ferme Aux Grives.

**Le Conseil Municipal rappelle l'interdiction de stationner le long de la Route de Mounon ainsi que le long de la Rue René Vielle en dehors des zones « arrêt minute ». Les arrêtés ont été transmis aux services de police qui sont maintenant en mesure de verbaliser.**

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES

**Méline BOYER** : née le 08 juin 2015 à Mont-de-Marsan

### CARNET DE DECES

C'est avec une grande tristesse que nous soulignons le départ des eugénoises et eugénois qui nous ont quittés :

**Georgette GACHIE** : 08 juin 2015 à Aire sur l'Adour

**Jean-Claude BAILLET** : 09 septembre 2015 à Dax

**Paulette LAMOTHE** : 22 novembre 2015 à Pessac

**Fernand BRETHERS** : 11 décembre 2015 à Mont-de-Marsan

**Evelyne DESMOULIN** : 07 février 2016 à Talence

**Ginette MERIAU** : 19 février 2016 à Eugénie-les-Bains



## VŒUX 2016

Lors de la cérémonie des vœux du 09 janvier 2016, en présence de nombreux maires, d'anciens maires et du Président de la Communauté de Communes, un chaleureux hommage a été rendu à Jean LEON.

Après trente et un ans de mandats (dont dix-neuf ans en tant que Maire), il a reçu le titre de Maire Honoraire.

Après avoir rappelé les « grands travaux » réalisés sous la mandature de Jean (parcs et jardins de la cascade, parkings municipaux, salle d'animation, bâtiment Mairie-Médiathèque, assainissement communal, lotissement Les Vergnes, locaux commerciaux Maison Barbe, groupe scolaire BBCES) permettant ainsi le développement que l'on connaît de notre station thermale, c'est avec beaucoup d'émotion que Philippe BRETHES lui a restitué l'écharpe qu'il lui avait confiée au soir des élections et qu'il aura désormais le droit de porter.

Les différents travaux et/ou projets présentés lors des vœux 2015 ont été réalisés : programmation de l'agenda d'accessibilité des bâtiments publics (Adap), sécurité routière dans le bourg, éclairage public, peinture de la salle d'animation et ancienne Mairie, jardinières dans la rue René Vielle, aménagement du parking des écoles, extension du réseau d'assainissement.

Programme pour 2016 malgré une nouvelle baisse des dotations de l'État :

- achèvement du parking des écoles
- aménagement de l'esplanade des arènes
- création du minigolf
- mis en accessibilité des bâtiments publics
- étude sur le fonctionnement hydraulique du Bahus
- réfection de l'ancien presbytère (pour permettre l'installation de professions médicales et paramédicales) (l'ancienne Poste sera par la suite destinée aux associations).



## AMICALE « LES SOURCES »

### Rétrospective .... 2015

12 concours de belote, autant de tournois de pétanque suivi d'un dîner, 11 lotos, 2 repas « carcasses » et enfin 2 soirées « cabaret » ont ponctué l'année 2015. Cette liste serait incomplète si on ne parlait pas des 2 sorties touristiques des plus agréables et du banquet de fin d'année qui regroupa 90 amis autour d'un excellent menu, dans une ambiance musicale endiablée...

Mais, le plus grand évènement fut la journée de rassemblement des retraités du département, le 18 juin, que la Fédération nous avait demandé d'organiser...

De nombreuses activités furent donc proposées aux 500 personnes présentes : marche, pétanque, quilles de six, sensibilisation aux dangers de la route avec la Prévention Routière, loto et enfin un repas préparé et servi par nos soins à plus de 400 convives.

Pas une fausse note : **Bravo à tous les acteurs de cette manifestation qui a permis à bien des retraités de découvrir notre si beau village...**

Je tiens également à remercier le Conseil d'Administration qui se réunit chaque mois et surtout les animateurs de chacune des sections d'activité qui

ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts : Geneviève LAINE pour les lotos, Reine LAMOTHE et Ginou LAFARGUE pour la belote, André NOBLET, Maurice LAINE et Lucette DUPOUTS pour la pétanque....

Malheureusement, notre Amicale a été durement meurtrie par les décès de Georgette GACHIE, Jean Claude BAILLET, Paulette LAMOTHE, Fernand BRETHOUS et Yvette LAPORTE de Classun. Leur souvenir restera longtemps gravé dans nos cœurs.

Il le faut : la vie continue au sein de notre Amicale.

Les animations vont reprendre et seront annoncées, comme l'année dernière, par la « lettre du mois ».

Dernière info : nous allons, ces prochains jours, commencer la collecte des documents oubliés (ou pas) dans le fond de vos tiroirs, afin de retracer la vie de notre village. La photo ci-dessous (prêtée par Marie-Claude GARCIA) représentant de nombreux Eugénois, est un exemple de l'intérêt certain que nous apporterait une telle exposition... **Commencez donc à rechercher ces trésors... Nous passerons cher vous. Merci.**

**Jean-Claude LAFARGUE**



## ASSOCIATION SPORTS LOISIRS EUGENOIS – ASLE

### BILAN DE LA SAISON 2015

Profitant de quelques jours de repos bien mérité, que certains occupent avec la chasse et que d'autres continuent des petites sorties, par un temps exceptionnel pour ne pas perdre le coup de pédales.

Tout au long de la saison, les cyclos ont participé à de nombreuses randonnées : THEZE, LIT ET MIXTE, YCHOUX, LACQ, RABASTENS DE BIGORRE, SERRES-CASTET, SABRES, ODOS, NOUILHAN, MAUBOURGUET, MIRAMONT-SENSACQ, NAVAILLES-ANGOS, MADIRAN, PLAISANCE-DU-GERS, ANDREST, EUGENIE-LES-BAINS (au profit de Téléthon).

Les coureurs emmenés par leur chef de file Laurent BAILLET ont participé à de nombreuses courses cyclosporatives et VTT

Cyclosporatives : l'IMORTELLE à BRUGES, Pierre Jacques à ARETTE, La Queheille à MAULEON

Course sur route : UCHACQ-MAILLAS, LABARRERE (32), CANNENX, BAHUS-SOUBIRAN, EUGENIE, BEGAAR, SAINT-GEOURS-DE-MAREMNE, SAUBRIGUES, AUDON, SORE, LAGLORIEUSE.....

Duathlon : BEGAAR et MEZOS – La Gentheman à GARLIN

VTT : ARZACQ, BENEJACQ, SABRES, LESPERON, CASTELNAU-TURSAN, NASSIET, BENQUET, SAINT-MEDARD, MONT-DE-MARSAN, SAINT-SEVER, PIERREFITTE, USTARITZ (64), MAGESCQ, EUGENIE-LES-BAINS, SAINT-PALAIS.

Côté animations, de nombreuses manifestations ont été organisées :

**11 avril : Course cycliste**

**14 juillet : Fête du sport**

**29 mai et 23 octobre : Soirées Carcasses**

Celles-ci ont connu un grand succès auprès des curistes mais aussi auprès des communes voisines et même de NAVAILLES-ANGOS.

Les cyclos sont venus découvrir les soirées carcasses animées par Miguel SEVILLA qui sait mettre l'ambiance avec ses chansons mais aussi l'animation des bals.

Merci à toutes celles et tous ceux qui nous aident pour toutes ces manifestations, aussi à tous ceux qui ont offerts les magnifiques coupes et trophées pour les randonnées du 14 juillet.

Ainsi donc se termine l'année 2015. Souhaitons celle de 2016 aussi active et intense que les précédentes.

Toute l'équipe de l'A.S.L.E. vous souhaite ses meilleurs vœux à toutes et tous.

**Christian LAFARGUE**

## EUGENIE SANTE NATURE – ESN

Encore une année qui s'achève riche en soirées, spectacles, concerts et souvenirs partagés. Tout le bureau se joint à nous pour vous adresser ses meilleurs vœux pour l'année 2016, et vous souhaiter la bonne santé nécessaire pour profiter de tous ces bons moments de convivialité.

Notre association profite de sa pause hivernale pour recharger ses batteries. Petites vacances pour nos bénévoles, nos adhérents et nos "amis de travail" qui l'ont bien mérité ! Nous en profitons pour remercier encore toutes les personnes qui tout au long de l'année nous aident à : tenir une buvette, préparer ou servir un repas, décorer une salle, poser des chaises, découper des carcasses, etc..... sans votre aide nous ne serions pas en mesure de proposer à la population et aux curistes 8 soirées carcasses, 2 marches/semaine, pétanque et belote, les journées : Jardins et Peinture, Jeux et Feu du 13 juillet et la fête de la gastronomie. Alors MERCI.

Nous avons donc inauguré notre nouvelle journée du 13 juillet « Jeux et Feu ».

Journée à destination des familles et des enfants élaborée en collaboration avec l'Office de Tourisme. Goûter offert, jeux, maquillage, karaoké, spectacle de clôture et météo parfaite, tous les éléments étaient réunis.

Ce nouveau rendez-vous a connu un énorme succès qui nous a surpris et ravis. Nous avons même été un peu dépassés pour la restauration (nous ferons mieux en 2016!).

Journée bien sûr, clôturée par le spectacle pyrotechnique qui fût encore d'une grande qualité, avec cette année en plus, un spectacle de fontaines animées. La fidélité d'un public nombreux n'est plus à démontrer.



Nos « Petits Baigneurs » ont fait danser et chanter un public chaleureux le samedi soir des fêtes d'Eugénie, grâce à leur spectacle joyeusement adapté et interprété pour l'occasion. Suite à différents "soucis de vie", ils ont annulé leur représentation de fin d'année pour se reposer mais bientôt les répétitions vont reprendre, pour préparer et vous présenter un tout nouveau spectacle au printemps.

Cette année, la fête de la gastronomie avait pour thème « Audace et la Créativité ». Notre équipe organisatrice n'en a pas manqué en proposant un « Burger » surprise servi dans des boîtes ! Et pour la créativité, que dire du délicieux « ECLAIR » concocté et offert par Michel Guérard, sinon encore MERCI ! L'excellent groupe Les Roberts De Niros, a merveilleusement animé cette journée, ponctuée d'un concours de confiture et terminée par un 2<sup>ème</sup> repas le soir, proposant la dégustation du savoureux jambon à la broche qui avait embaumé la place tout l'après-midi.



Pour clôturer 2015, le 10 décembre, nous avons pour une fois mis les pieds sous la table, et partagé avec nos adhérents et bénévoles notre repas de fin d'année à la Ferme aux Grives.

La saison redémarre déjà le 10 février alors rendez-vous bientôt pour de nouvelles aventures.

Et n'oubliez pas, vous pouvez suivre nos animations

**sur notre page Facebook : Eugénie les bains animations**

**sur le site internet de la ville [www.ville-eugenie-les-bains.fr](http://www.ville-eugenie-les-bains.fr)**

**ou grâce au programme d'animation disponible à l'office de tourisme**

Et, si vous avez du temps libre et souhaitez renforcer notre équipe vous serez les bienvenus !

Les Présidentes et la commission Animations

## LE COIN DES ASSOCIATIONS

### ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE – ACCA

#### Résultats des battues de la saison 2014/2015

- 7 sangliers
- 29 chevreuils
- 18 renards
- 44 ragondins
- 118 corbeaux
- 1 fouine
- 1 blaireau

#### Dates 2016 à retenir

##### *Battues aux chevreuils et sangliers :*

- 9 et 10 janvier 2016
- 23 et 24 janvier 2016
- 6 et 7 février 2016
- 20 et 21 février 2016

##### *Banquets*

- 5 mars 2016
- 1er octobre 2016

### ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE EUGENOISE

#### GYMNASTIQUE EUGENOISE



La Présidente, le bureau et tous les membres de l'association,  
vous souhaitent de très douces fêtes de fin d'année.

Ils vous présentent tous leurs meilleurs vœux pour 2016.

Au cœur de l'hiver, dans le froid du mois de janvier, vous pouvez  
toujours venir nous rejoindre et partager nos séances de gym, réchauffées par l'amitié du groupe.



## ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES GROUPE SCOLAIRE BBCES – APE

L'A.P.E. du groupe scolaire regroupant les communes de Bahus-Soubiran, Buanes, Classun, Eugénie-les Bains et Saint-Loubouer s'est réuni à la rentrée scolaire pour faire un bilan moral et financier de l'association.

Lors de cette réunion, le nouveau bureau a été mis en place :

- Présidente : Isabelle LAFENETRE
- Vice-Présidents : Magalie DESBORDES  
Fabrice MALMOUSTIER
- Trésorière : Julie LAFENETRE
- Trésorière adjointe : Ludivine BOULIN
- Secrétaire : Céline BRETHOUS
- Secrétaire adjointe : Christelle LUPEAU

Les animations annuelles ont été reconduites à savoir :

### **Le loto**

Il a eu lieu à BUANES le 14 novembre. Compte-tenu des événements de la veille, la fréquentation n'a pas été au rendez-vous et la recette est inférieure à l'année passée.

A cette occasion, nous souhaitons remercier tous les parents d'élèves qui ont contribué au bon déroulement de cette manifestation (dons, disponibilité ...) ainsi que tous les commerçants qui se sont joints à nous pour permettre la réalisation d'un programme attractif.

Nous n'oublions pas non plus les « petites mains » qui se sont proposées pour la distribution de publicité ainsi que les bénévoles extérieurs à l'association qui ont accepté de donner de leur temps (animation, ...).

Enfin, nous remercions également la municipalité des communes du groupe scolaire sans qui ce type de manifestation ne serait pas possible (prêt de salle et de matériel...).

### **Le goûter de Noël**

A l'issue du spectacle de Noël de l'école du 18 décembre, un goûter a été offert à tous les enfants et parents présents.

Pour l'année 2016,

**Carnaval** : goûter offert aux enfants et parents à l'occasion du Carnaval le 18 mars

**Jardin potager et floral** : commande de plants et fleurs au mois de février pour une livraison prévue au mois de mai.

**Vente de gâteaux et biscuits** : commande de pâtisseries BIJOU (madeleines, gâteaux fourrés, biscuits, ...) au mois d'avril

**Journée des fleurs et jardins à Eugénie-Les-Bains** : lundi de Pentecôte du 16 mai, l'APE tiendra un stand de ventes de gourmandises sucrées et salées fabriquées par les parents d'élèves.

**Vente de tickets de tombola** : au mois de juin

**Fête de l'école** : organisation du repas à l'issue de la traditionnelle fête de l'école qui aura le 01 juillet.

L'association a pour but de récolter des fonds afin d'aider l'école et les enseignants à multiplier les activités et sorties des enfants tout au long de l'année. En étroite collaboration avec la direction de l'école et les enseignants, l'argent récolté permet d'acheter des CD, des jeux de sociétés, des livres, des vélos pour les temps périscolaires (garderie, récréations...), de participer au financement de sorties scolaires ou d'intervenants pour la fête de l'école, ...

Le Bureau de l'APE

## COMITE DES FETES

### BILAN DU TELETHON DU 05 DECEMBRE 2015

Les 18 associations participantes se sont partagées les dépenses qui s'élevaient à 784.88 € (43.60 € par associations).

Recettes de la journée : 4 262.00 € (randonnées, buvette, sandwichs, repas, vide-dressing, bourriche, vente aux enchères)

Dons AFM : 435.00 €

***Soit un total de 4 697.00 € reversé pour le Téléthon***



## Les Orchidées sauvages dans notre village

Lors des manifestations « Peinture et Jardins », nous vous avons présenté les Orchidées du Tursan, ce diaporama a connu auprès de vous un franc succès !!

C'était à la fois une découverte pour le public et un encouragement pour les présentateurs. Le sujet valait donc le coup d'être approfondi !

Notre appartenance à la Société Française d'Orchidophilie d'Aquitaine nous a permis d'échanger des informations sur le sujet, d'éviter de partir à l'aveuglette sur les (longues) routes du Département... et d'effectuer de nombreuses découvertes!

Mais il n'a pas toujours été nécessaire d'aller bien loin !

Ainsi, à Eugénie les Bains :

Nos premières trouvailles, nous vous les devons ! Combien de fois avons-nous entendu «Les orchidées que vous avez montrées, mais j'ai les même dans mon jardin» et après vérification, c'était souvent vrai !

Avec le temps, nous nous sommes aperçus qu'il y en avait aussi dans le Parc municipal, dans celui des Thermes, aux abords des chemins de randonnée, en bordure de route, dans vos jardins ... et même dans le cimetière !

Quelque fois, il s'agit de populations de plusieurs centaines de pieds, dans d'autres quelques individus seulement qui ont bien besoin d'une protection pour éviter piétinement ou lame de tondeuse.

Cette année, nous avons mis en place dans le village un balisage des Orchidées les plus exposées, balisage bien accueilli et respecté par le public et les jardiniers professionnels.

La présence d'affiches dans les locaux de l'Office de Tourisme et de la Médiathèque confirme cette volonté d'informer le public et de l'amener à respecter ces plantes si fragiles.

Et maintenant ?

Nous désirons pérenniser ces actions. Elles s'inscrivent dans la logique du respect de la Nature et donnent une image positive de notre village.

Nombreux sont nos amis curistes qui posent des questions sur les orchidées sauvages, qui désirent en voir car ils ne connaissent que les variétés commerciales.

C'est l'occasion de leur apprendre qu'elles sont protégées et qu'il ne faut pas chercher à les planter dans son jardin. A ce sujet, nous avons noté peu d'arrachages, ce qui est encourageant.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que nous sommes toujours à l'écoute de vos découvertes. Si vous n'êtes pas certains qu'il s'agit d'Orchidées, ce n'est pas grave, nous nous déplaçons et les déterminons.

Si vous avez des Orchidées dans votre jardin, pour ce qui est des pelouses, essayez le fauchage tardif afin qu'elles aient le temps de fructifier.

Pour terminer, nous voulons remercier les « jardiniers » de la Municipalité et des Thermes pour l'intérêt qu'ils ont porté à nos suggestions et leur aide à la protection de ces espèces.

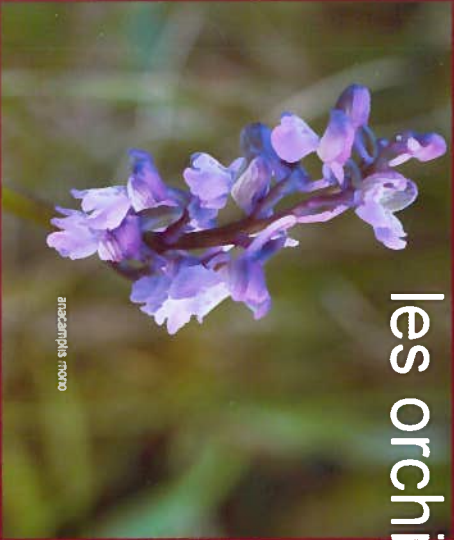
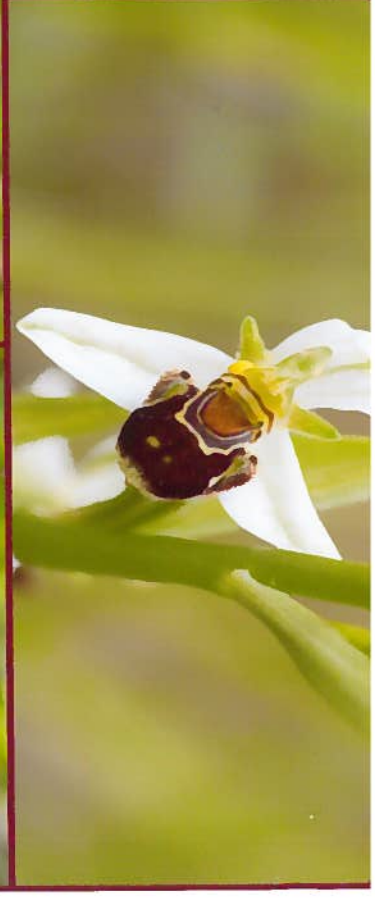
Merci, aussi à tous les Eugénois susceptibles de nous aider à faire de nouvelles découvertes !

Si vous voulez en savoir plus

- sur les orchidées du Tursan : Site officiel d'Eugénie les Bains : <http://www.ville-eugenie-les-bains.fr/> . Merci à Lionel de nous avoir laissé l'opportunité de présenter les Orchidées du Tursan sur le site de la ville d'Eugénie .
- sur les orchidées d'Aquitaine : site de la SFO Aquitaine : <http://www.sfoaquitaine.com/>
- 

Andréa, Hugues, Roselyne

Responsable départemental et Cartographes sur le département des Landes pour la SFO d'Aquitaine



les orchidées sur les chemins d'eugénie les bains

anacardis pour